



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecoreuil	Gratuit (hors coût du fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil	2,50 € / mois (hors coût opérateur téléphonique) permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes, soit pour information 30,00 € / an
Tenue de compte	5,25 € / par trimestre Soit pour information 21,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> • à débit immédiat : Carte CB Visa Classic • à débit différé : Carte CB Visa Classic • à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique 	48,35 € / an 48,35 € / an 41,80 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € / retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte⁽¹⁾	36,00 € / an⁽²⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> • en agence • par Internet 	4,00 € / virement Gratuit
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie au A du I de l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée sur les 12 mois précédents ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle hors offres groupées de services)	08
> Virements	11
> Prélèvements SEPA / TIPSEPA	12
> Chèques	12
> Autres services	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules	14
> Offre Satellis Autonomie	17
> Offre Coloc'	17
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	18
> Offres retirées de la commercialisation	19

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	23
> Opérations particulières	23
> Incidents de paiement	24
> Tarifs et plafonnements spécifiques	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Autres crédits	27
> Garanties et autres opérations	28
> Assurance	28

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	29
> Placements financiers	30

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	36
> Assurer vos biens	36
> Vous protéger au quotidien	37
> Assurer votre épargne	37
> Protéger vos moyens de paiements	37
> Offres retirées de la commercialisation	37

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	38
> Garanties bancaires émises par la Caisse d'Épargne	39

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	40
> Change manuel	40
> Opérations par carte bancaire	41
> Opérations par chèques	41
> Virements non SEPA	42
> Offres retirées de la commercialisation	43

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	44
> Banque à distance	44
> Offres groupées de services	44
> Découverts et crédits	45
> Épargne et placements financiers	45
> Opérations internationales	45

TARIFICATION ET SERVICES SPÉCIFIQUES DE L'AGENCE ENJOY

> Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	46
> Vos moyens et opérations de paiement	46
> Offre groupée de services	47

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	48
> Nos partenaires	48
> Informations complémentaires	49
> Glossaire	50

RÉSOLUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	54
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	54

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **36,00 €**
- Dénonciation de désignation du responsable du compte joint..... **36,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire..... **Gratuit**

> RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bimensuelle (2 relevés par mois)	2,30 € / mois	2,30 € / mois
Autre périodicité (jusqu'à 3 relevés supplémentaires en plus du mensuel gratuit)	1,00 € / relevé	1,00 € / relevé

- Relevé annuel de frais **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue d'un compte de dépôt⁽¹⁾ **Gratuit** jusqu'à 25 ans **5,25 € / trimestre**
- Tenue et gestion d'un compte de dépôt inactif **Gratuit** jusqu'à 25 ans **30,00 € / an**
dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par la banque de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance) durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret, comptes à terme et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

- Frais par recherche et / ou modification d'adresse manquante ou erronée
(PND : pli non distribué) 18/25 ans **Gratuit** **15,00 € / unité**

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans votre agence **Gratuit**
 - Dans une autre agence de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées..... **5,00 € / retrait au-delà du 2^{ème} retrait par mois calendaire**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)..... **4,80 € / unité**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an⁽¹⁾..... **16,80 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an⁽¹⁾..... **32,40 €**
- Frais de recherche complexe..... **Nous consulter**
- Frais de photocopie..... **1,20 € / unité**
- Frais de demande d'historique..... **1,80 € / unité**

AUTRES SERVICES

- Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (tous modèles)..... **120,00 € / an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**
- Fourniture d'attestation (hors crédit)..... **18,60 € / unité**



BIC et IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) Dont remise de chèque non créditée et demande de bénéficiaire.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base, les frais suivants sont **gratuits** : intérêts débiteurs (agios), commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (quel que soit le montant du chèque), frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (quel que soit le montant du prélèvement).

> PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

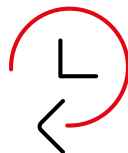
- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽³⁾**
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée.

(2) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, SMS, etc.)
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition des documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Sécur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant notamment d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont vous êtes le titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽³⁾ **Gratuit pendant 3 mois puis 0,42 €/mois**
- Webprotection **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants des personnes sous mesure de protection.
- Moneypitch⁽⁴⁾ **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservés à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle 18/25 ans -50% | 11/17 ans -60% **2,50 €/mois⁽⁵⁾**

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁶⁾

- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, utilisation frauduleuse **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Mais aussi des fonctionnalités spécialement pour les parents d'enfants mineurs détenteurs d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) 0,15 € TTC par minute, hors surcoût selon opérateur.

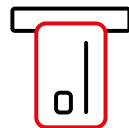
(3) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Service réservé à la clientèle de Banque Privée.

(5) Hors coût opérateur téléphonique.

(6) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance et, dans certains cas, sous réserve d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.



À SAVOIR SUR LES CARTES DE PAIEMENT À CONTRÔLE DE SOLDE

La carte CB Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique vérifie, en plus des plafonds de paiement, le solde du compte du client avant d'autoriser le paiement de l'opération qu'il souhaite réaliser. Ainsi, si son compte présente une provision suffisante et disponible, la transaction est acceptée par le terminal de paiement. À l'inverse, la transaction sera refusée si son compte ne dispose pas d'une telle provision pour permettre le paiement ou si les plafonds de paiement sont atteints. Pour ne pas gêner le client dans sa vie quotidienne et contrairement aux cartes à autorisation systématique, la carte à autorisation quasi-systématique permet également, de façon exceptionnelle, de payer dans certaines situations, et ce, sans le contrôle du solde de son compte. En effet, certaines opérations peuvent être réalisées même si le solde du compte est insuffisant et, par conséquent, mettre le client en situation de découvert s'il ne les anticipe pas. Par exemple, certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde du compte, (certains parkings ou péages d'autoroutes notamment) les opérations pourront, de façon exceptionnelle, être réalisées avec la carte CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique sur ces terminaux de paiement, même si le compte ne présente pas de provision suffisante et disponible. D'autres opérations, indépendantes de la carte, peuvent également mettre le client en situation de découvert s'il ne les anticipe pas (paiements par chèque ou prélèvements) ou pourront être rejetées. Il est donc recommandé au client de vérifier fréquemment le solde de son compte avant d'initier une opération avec sa carte CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique, car à défaut de provision suffisante et disponible, des frais pourront lui être facturés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa **22,80 € / an**
- Carte Equilibra sans code⁽¹⁾ **22,80 € / an**
- Carte Nomade⁽²⁾ **12,00 € / an**

Cartes de paiement

Cotisations annuelles

2^{ème} carte sur compte

-50 %

18/25 ans **-50 %**

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 CB Visa Classic	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			148,50 €	48,35 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	344,75 €	219,30 €	148,50 €	48,35 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)					41,80 €	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)						41,80 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)

Cotisations annuelles

2^{ème} carte sur compte

-50 %

18/25 ans **-50 %**

	 Visa Platinum Izicarte⁽³⁾	 Visa Premier Izicarte⁽³⁾	 CB Visa Classic Izicarte⁽³⁾
Fourniture d'une carte de débit / crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		148,50 €	48,35 €
Fourniture d'une carte de débit / crédit (carte de paiement internationale à débit différé)	219,30 €	148,50 €	48,35 €

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (mineurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

(3) Izicarte est une carte associée à un crédit renouvelable distribué exclusivement par les Caisses d'Épargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de BPCE Financement. Elle permet de payer, soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



À SAVOIR SUR LE DÉBIT DIFFÉRÉ

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque)
en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros⁽²⁾

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets
(cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Selon les cartes

	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à contrôle quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit			
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	1,00 €/retrait			

- Cas d'un retrait à un guichet agence d'un autre établissement **6,30 €**
- Service retrait SMS
(Cas d'un retrait à un distributeur automatique de billets de la banque sans carte) .. **1,00 € / retrait**
- Service retraits déplacés illimités **1,20 € / mois**
Ce service inclut, pour un prix forfaitaire, les frais de retrait d'espèces en euros, quel que soit le nombre de retraits effectués (cas de retraits en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).

LES AUTRES SERVICES LIÉS AUX CARTES

Services de paiements électroniques

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile)⁽³⁾
18/25 ans -50 % **1,00 € / mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte **8,88 € / unité**
- Remplacement de carte avant échéance
 - Carte de retrait **10,56 € / unité**
 - Carte de paiement **18,48 € / unité**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement⁽⁴⁾ **12,48 € / unité**
- Mise à disposition de la carte
 - À l'agence ou à domicile par envoi simple **Gratuit**
 - À domicile, envoi par lettre recommandée **5,90 € + coût d'envoi**

(1) Voir détail espace EEE page 49. Pour les paiements par carte en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales».

(2) Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur. Les frais mentionnés dans cette rubrique sont ceux facturés par la Caisse d'Épargne.

(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(4) Opération réalisée par l'agence. Gratuit depuis l'espace de banque à distance, dans la limite de 3 modifications par an, sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux par un tiers..... **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente, de série limitée et visuels régionaux
 - Carte CB Visa Classic Izicarte, Carte CB Visa Classic..... **10,90 €⁽¹⁾**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier..... **Gratuit⁽²⁾**

> VIREMENTS⁽³⁾

- Émission d'un virement de compte à compte **Gratuit**
Cas d'un virement occasionnel immédiat vers un compte du client⁽⁴⁾ dans la même Caisse d'Épargne, initié au guichet de l'agence, via l'espace client ou aux DAB/GAB de la même Caisse d'Épargne

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽⁵⁾

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Vers un compte Caisse d'Épargne		
Cas d'un virement SEPA occasionnel	Gratuit	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit
Vers un autre établissement bancaire		
Cas d'un virement SEPA occasionnel	4,00 €	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	4,00 €	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,25 €	Gratuit

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**

AUTRES SERVICES LIÉS AUX VIREMENTS

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire, une adresse email ou un QR code Wero
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)..... **16,00 €⁽⁶⁾**
- Frais de traitement d'un dossier sur virement..... **40,00 €**
- Frais par virement urgent en euros⁽⁷⁾ **15,00 €**
- Cas d'un virement SEPA occasionnel émis à partir d'un Livret⁽⁴⁾..... **4,00 €⁽⁸⁾**

(1) Cotisation due à chaque commande d'un visuel (lors de la souscription et du renouvellement à échéance de la carte ou de son renouvellement avant échéance par exemple suite à la perte ou au vol de la carte).

(2) Gratuité limitée au choix d'un seul visuel de collection ou d'un visuel en série limitée ou d'un visuel régional pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,90 € au-delà.

(3) Virements en euros réalisés dans l'espace EEE (voir détail espace EEE page 49). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales».

(4) Dans les conditions et limites de la réglementation sur les comptes à vue et comptes sur livrets.

(5) SEPA, voir page 49.

(6) Ces frais s'ajoutent aux frais d'émission du virement.

(7) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(8) Gratuit si le virement est effectué via internet (Direct Ecureuil) ou l'application mobile.

> PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA⁽¹⁾

- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de révocation d'une (ou plusieurs) échéances de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de recherche sur contestation de prélèvement⁽²⁾ **23,30 € / recherche**
- Retrait de consentement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)..... **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés) avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) **Gratuit**



Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste Blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Épargne. Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

- Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIPSEPA)..... **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
 - date de valeur **J + 1 ouvré⁽³⁾**
 - délai d'encaissement ou d'indisponibilité..... **jusqu'à 21 jours calendaires**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **15,00 €⁽⁴⁾**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **5,90 € + coût d'envoi**
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans l'espace SEPA (voir page 49).

(2) Dans les conditions fixées par la réglementation.

(3) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(4) Gratuit dans le cadre du Livret A.



Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt ou du compte d'épargne concerné.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 18/25 ans -50 % **17,00 € / chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 18/25 ans -50 % **26,00 € / chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **2,64 € / mois**
Ce service inclut, pour un prix forfaitaire, les frais d'émission de chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, mise en place de mandats de prélèvement SEPA, paiement de prélèvements SEPA, recherches simples de documents de moins d'un an, rééditions de code confidentiel.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de retrait nationale **28,00 € / an**
- Fourniture d'une carte Equilibra avec code
(carte de retrait interbancaire et internationale)..... **22,80 € / an**
- Fourniture d'une carte Tribu réservée aux 12-17 ans **Gratuit**
- Fourniture d'une carte Tribu Cirrus réservée aux 12-17 ans **12,70 € / an**
- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat) Carte Visa Infinite **344,75 € / an**
- Fourniture d'une carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **Gratuit**

(1) Carte de crédit associée à un crédit renouvelable distribué exclusivement par les Caisses d'Épargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES

Les offres INITIAL, CONFORT et OPTIMAL sont proposées en Formule Individuelle (pour 1 compte simple ou joint) ou en Formule Famille (jusqu'à 3 comptes pour le(s) parent(s) ou le couple et jusqu'à 8 comptes pour les enfants âgés de 11 à 28 ans). Elles sont souscrites sur un compte de dépôt, comprennent obligatoirement une carte de paiement et proposent divers services et avantages complémentaires mentionnés ci-après.

OFFRE INITIAL

Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit



CB Visa Classic à contrôle de solde



CB Visa Classic⁽¹⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽¹⁾⁽²⁾

Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique

Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé

Retraits d'espèces inclus

Jusqu'à 3 retraits en euros / mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Autres services et avantages inclus dans la cotisation de l'offre groupée

Tenue de compte actif (compte de dépôt individuel ou joint⁽¹⁾) • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcuireuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Frais de mise en place et de gestion annuels d'une autorisation de découvert à durée indéterminée⁽¹⁾⁽³⁾

Cotisation à une offre groupée de services⁽⁴⁾

6,85 € / mois et par Formule Individuelle

Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille⁽⁵⁾

13,40 € / mois⁽⁶⁾ pour une Formule Famille

- incluant jusqu'à 3 offres INITIAL avec 4 cartes de débit pour un couple (au maximum 1 compte joint avec 2 cartes et 1 compte individuel avec 1 carte pour chaque membre du couple) ou 1 offre INITIAL avec 1 carte de débit pour un seul parent.
- et jusqu'à 8 offres INITIAL (avec 1 carte de débit par compte maximum) souscrites sur le compte individuel de chaque enfant.

Tarifs préférentiels

11/28 ans → Gratuit pour une Formule Individuelle.
Professionnel⁽⁷⁾ -50% sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(3) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.




(4) La cotisation à l'offre groupée en Formule individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(5) Clients éligibles : les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt et/ou d'un compte joint. Chacun bénéficie d'une offre INITIAL avec des services adaptés à son âge.

(6) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille.

(7) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

OFFRE CONFORT

Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit ⁽¹⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde	 CB Visa Classic⁽²⁾ ou Visa Classic Izicarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier Izicarte⁽²⁾⁽³⁾					
	Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé					
Retraits d'espèces inclus	Tous retraits en euros (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)							
Autres services et avantages inclus dans la cotisation de l'offre groupée	Tenue de compte actif (compte de dépôt individuel ou joint ⁽²⁾) • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Frais de mise en place et de gestion annuels d'une autorisation de découvert à durée indéterminée ⁽¹⁾⁽⁴⁾							
	<div style="text-align: center;">+</div> Service retraits déplacés illimités • Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé • Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁵⁾ .							
Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁶⁾	10,15 € / mois et par Formule Individuelle		15,95 € / mois et par Formule Individuelle					
	15,95 € / mois⁽⁹⁾ pour une Formule Famille		21,60 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille					
Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille ⁽⁷⁾	<ul style="list-style-type: none"> • incluant jusqu'à 3 offres CONFORT avec 4 cartes de débit pour un couple (au maximum 1 compte joint avec 2 cartes et 1 compte individuel avec 1 carte par personne) ou 1 offre CONFORT avec 1 carte de débit pour un seul parent • et jusqu'à 8 offres CONFORT (avec 1 carte de débit par compte maximum) souscrites sur le compte individuel de chaque enfant. 							
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">11/28 ans</td> <td style="width: 15%;">-50%</td> <td style="width: 70%;">sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle.</td> </tr> <tr> <td>Professionnel⁽⁸⁾</td> <td>-50%</td> <td>sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).</td> </tr> </table>			11/28 ans	-50%	sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle.	Professionnel ⁽⁸⁾	-50%
11/28 ans	-50%	sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle.						
Professionnel ⁽⁸⁾	-50%	sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).						
Tarifs préférentiels								

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation de l'offre groupée en Formule Individuelle et Famille.

(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(4) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.






(6) La cotisation à l'offre groupée en Formule individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(7) Clients éligibles : soit les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt, soit une personne physique majeure capable avec un ou plusieurs de ses enfants (8 enfants maximum âgés de 11 à 28 ans) titulaires chacun d'un compte de dépôt. Chacun bénéficie d'une offre CONFORT avec des services adaptés à son âge.

(8) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille. Elle inclut la fourniture de 2 cartes Visa Premier. Toute carte Visa Premier supplémentaire (à partir de la 3^{ème}) sera facturée 50% de son prix unitaire.

(9) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

OFFRE OPTIMAL

Fourniture d'une carte de débit ou débit/ crédit ⁽¹⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde	 CB Visa Classic⁽²⁾ ou Visa Classic IZICarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Infinite⁽²⁾
	Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		Carte de paiement internationale à débit différé	Carte de paiement internationale à débit différé
Retraits d'espèces inclus	Tous retraits en euros (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) et en devises				
Autres services et avantages inclus dans la cotisation de l'offre groupée	Tenue de compte actif (compte de dépôt individuel ou joint ⁽²⁾) • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcreuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Frais de mise en place et de gestion annuels d'une autorisation de découvert à durée indéterminée ⁽¹⁾⁽⁴⁾ + Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé • Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁵⁾ • Option Internationale en formule 3 Séjour +				
Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁶⁾	22,70 € / mois et par Formule Individuelle		27,40 € / mois et par Formule Individuelle	38,35 € / mois et par Formule Individuelle	
Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille ⁽⁷⁾	30,75 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille		37,30 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille	48,25 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille	
Tarifs préférentiels	11/28 ans -50% sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle. Professionnel⁽⁹⁾ -50% sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).				

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation de l'offre groupée en Formule Individuelle et Famille.

(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(4) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) La cotisation à l'offre groupée en Formule individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(7) Clients éligibles : soit les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 11 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt, soit une personne physique majeure capable avec un ou plusieurs de ses enfants (8 enfants maximum âgés de 11 à 28 ans) titulaires chacun d'un compte de dépôt. Chacun bénéficie d'une offre OPTIMAL avec des services adaptés à son âge.

(8) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille. Elle inclut la fourniture de 2 cartes haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite). Toute carte haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite) supplémentaire (à partir de la 3^{ème}) sera facturée 50% de son prix unitaire.

(9) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

> OFFRE SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services réservée aux personnes majeures sous mesure de protection.

Des services inclus

Tenue de compte actif (compte de dépôt individuel)

Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾)

Service Opposition ⁽¹⁾

Satellis Assurance ⁽¹⁾

Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix / Eparplus)

Abonnement à des services de banque à distance dédiés au représentant (Webprotexion)

Service chéquier à renouvellement automatique et frais d'envoi du chéquier à l'adresse du représentant

Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Avec la fourniture d'une carte de retrait : Carte Equilibra sans code ou Carte Nomea (carte de retrait interbancaire et internationale) ou Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

3,00 €/mois

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée d'un compte de dépôt joint (jusqu'à 4 titulaires) sans autorisation de découvert ni chéquier.

Des services inclus

Tenue de compte actif (compte de dépôt joint)

En cas de fourniture de carte de débit : jusqu'à 3 retraits en euros / mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cotisation à une offre groupée de services Coloc'

Sans carte de débit

1,00 € / mois

Avec fourniture d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

+ 1,00 € / carte / mois

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

Des services et avantages inclus	
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
Quatre émissions de virements SEPA par mois dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
Deux chèques de banque par mois	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : Direct Ecureuil	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (niveau du solde) : AlertEcureuil	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Un changement d'adresse une fois par an	

Des tarifs et plafonnements spécifiques pour les incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte		
Commission d'intervention	4,00 €	Dans la limite globale de 16,50 € / mois⁽⁴⁾
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Frais standard⁽²⁾	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Frais standard⁽²⁾	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Frais standard⁽²⁾	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques	Frais standard⁽²⁾	
Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire	Frais standard⁽²⁾	
Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	Frais standard⁽²⁾	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾ : <ul style="list-style-type: none"> • Frais par rejet • Avec un plafond de frais de rejet en € • Et un nombre maximum de frais de rejet facturés 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% du montant de l'opération rejetée • 6 € / rejet • 3 frais de rejet / mois 	
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	Frais standard⁽²⁾	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Frais standard⁽²⁾	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Frais standard⁽²⁾	

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément de la cotisation à l'offre groupée.

(2) Voir pages 23 à 25.

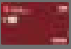
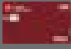



(3) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, téléversements et prélèvements liés à une échéance de prêt.

(4) Les opérations entraînant les frais d'incidents et d'irrégularité, compris dans le plafond, sont comptabilisées du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ À PARTIR DE 18 ANS

Bouquet liberté (à partir de 18 ans)					
Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit ⁽¹⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde	 CB Visa Classic ou Visa Classic IZICarte⁽²⁾	 Visa Premier ou Visa Premier IZICarte⁽²⁾	 Visa Platinum ou Visa Platinum IZICarte⁽²⁾	 Visa Infinite
	Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		Carte de paiement internationale à débit différé	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé
Retraits d'espèces inclus ⁽³⁾	Jusqu'à 3 retraits en euros / mois		Jusqu'à 5 retraits en euros / mois	Tous retraits en euros	
Autres services inclus dans la cotisation de l'offre	Tenue de compte actif (compte de dépôt individuel ou joint) • Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte ⁽⁴⁾ formule Individuelle ou formule Famille ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ • Frais de mise en place et de gestion annuels d'une autorisation de découvert à durée indéterminée ⁽⁷⁾ • Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix/Eparplus).				
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	10,50 €		17,85 €	23,25 €	35,30 €
Tarif préférentiel pour les jeunes ⁽⁸⁾	18/21 ans -75%		22/25 ans -50%		
Avantages couples, familles et offres supplémentaires					
La carte CB Visa Classic ou CB Visa Classic IZICarte souscrite par votre conjoint ⁽⁹⁾ hors offre groupée			1,00 € / mois		
La carte Visa Premier ou Visa Premier IZICarte souscrite par votre conjoint ⁽⁹⁾ hors offre groupée			50 % de réduction sur la cotisation carte		
La 2 ^{ème} carte souscrite dans un Bouquet Liberté ou à l'unité			50 % de réduction sur la cotisation carte		

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation mensuelle de l'offre Bouquet Liberté.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement.

(3) Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les Bouquets Liberté souscrits avec une Assurance sur Compte Famille, une facturation complémentaire de 11,40 € / an soit + 0,95 € / mois est appliquée sur la cotisation du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux-se, concubin-e, ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(8) Réduction sur la cotisation comprenant la carte et les services essentiels (hors services complémentaires). Les avantages tarifaires ne sont pas cumulables entre eux, le plus avantageux s'applique automatiquement.

(9) Ces avantages sont subordonnés à l'ouverture d'un nouveau compte par le conjoint du titulaire du Bouquet Liberté, défini comme l'époux-se, concubin-e ou la personne liée par un PACS.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ À PARTIR DE 18 ANS

Remise en fonction du nombre de services souscrits payants (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur son prix à l'unité ⁽¹⁾	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾
Services « du quotidien »		
TARIF MENSUEL À L'UNITÉ		
Service Retraits déplacés illimités		1,20 €
Service Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)		1,02 €
Service Option Internationale - Formule 1 : Voyage		4,00 € 12/28 ans Gratuit
Service Option Internationale - Formule 2 : Séjour		16,00 € 12/28 ans Gratuit
Service Opérations courantes illimitées		2,64 €
Service franchise d'agios (franchise d'agios de 10 € / trimestre ⁽²⁾)		1,90 €
Service Coffre-fort numérique (les 3 premiers mois gratuits)		0,42 € 18/25 ans Gratuit
Service AlertEcreuil - Formule Individuelle		2,50 € 12/25 ans Gratuit
Service e-Carte		1,00 € 18/21 ans - 75 %⁽⁴⁾ 22/25 ans - 50 %⁽⁴⁾
Services « assurances » ⁽³⁾		
TARIF ANNUEL⁽⁴⁾		
Protection Juridique souscrite avant le 24/03/2014		Nous consulter
Protection Juridique souscrite à compter du 24/03/2014 et jusqu'au 20/11/2021		Nous consulter
Protection Juridique souscrite à compter du 21/11/2021		Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1 ou Formule 2		Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1 ou Formule 2		Nous consulter
Assurance sur Epargne souscrite à compter du 22/11/2010		24,00 €⁽⁵⁾

(1) Les avantages tarifaires ne sont pas cumulables entre eux, le plus avantageux s'appliquera automatiquement.

(2) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les intérêts débiteurs en sus restent dus.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



(4) Tarifs en vigueur à la date de rédaction de la brochure (01/09/2025). La 1^{ère} mensualité intègre les taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

(5) Cotisation annuelle à laquelle s'ajoutent des frais de gestion annuels de 3 €.



SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ DE 12 À 17 ANS

Pendant la minorité, des restrictions s'appliquent au fonctionnement du compte et aux services disponibles. À partir de 18 ans révolus, le client, tout en conservant son Bouquet Liberté, pourra accéder sur demande aux services proposés aux personnes majeures. La cotisation afférente à cette tranche d'âge lui sera automatiquement appliquée (cf. Bouquet Liberté à partir de 18 ans).

Bouquet liberté (de 12 à 17 ans)		
Fourniture d'une carte de débit	 CB Visa Classic à contrôle de solde Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	 CB Visa Classic⁽¹⁾ Carte de paiement internationale à débit immédiat
	Retraits d'espèces inclus ⁽²⁾	Jusqu'à 3 retraits en euros / mois
Autres services inclus dans la cotisation de l'offre	Tenue de compte (compte de dépôt individuel) • Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte ⁽³⁾ formule Individuelle) • Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix/Eparplus).	
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	1,00 € jusqu'à 18 ans	

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ DE 12 À 17 ANS À TARIF PRÉFÉRENTIEL

Service Retraits déplacés illimités	Gratuit jusqu'à 18 ans⁽⁴⁾
Service Retraits déplacés à l'international	Gratuit jusqu'à 18 ans⁽⁴⁾
Service Option Internationale - Formule 1	Gratuit jusqu'à 28 ans⁽⁴⁾
Service Option Internationale - Formule 2	Gratuit jusqu'à 28 ans⁽⁴⁾
Service AlertEcuireuil - Formule Individuelle	Gratuit jusqu'à 25 ans⁽⁴⁾

(1) La souscription d'une Carte CB Visa Classic à débit immédiat n'est pas autorisée avant 16 ans. En outre, la souscription de cette carte est soumise à conditions et subordonnée à l'acceptation de votre Caisse d'Épargne.

(2) Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.





(4) Ces services seront facturés automatiquement à compter du mois suivant le 18^{ème}, 25^{ème} ou 28^{ème} anniversaire, aux tarifs en vigueur à cette date.



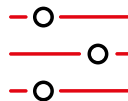
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) en fonction de la carte de débit ou débit/crédit fournie

18/25 ans **-50 %**

	 CB Visa Classic à contrôle de solde	 CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ (débit immédiat ou différé)	 Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ (débit immédiat ou différé)	 Visa Infinite (débit immédiat ou différé)
Satellis Intégral	-	-	20,15 €	37,45 €
Satellis Essentiel	11,40 €	12,25 €	-	-
Satellis 16-17	1,00 €	-	-	-
Solution 16-17	1,00 €	1,00 €	-	-
Futeo (18-25 ans)	-	1,00 €	-	-

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération..... **8,00 € avec un plafond de 80,00 € par mois⁽¹⁾**



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 18 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient de la gratuité d'un certain nombre de frais précisés pages 6 et 25.

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽²⁾ **10 % du montant dû au trésor public⁽³⁾**
- Frais par saisie-attribution⁽²⁾ / Frais par saisie conservatoire⁽²⁾ **100,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé **13,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (relance) **18,00 €**
- Frais de lettre de relance pour autres motifs⁽⁴⁾ **15,00 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) Les opérations, qui entraînent la facturation d'une commission d'intervention, sont comptabilisées du 1er au dernier jour du mois calendaire, pour l'appréciation du plafond mensuel de 80 €.

(2) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(3) Dans la limite d'un plafond défini par décret.

(4) Hors incident de fonctionnement ou incident de paiement sur un compte ou un crédit et à l'exclusion de toute procédure de recouvrement amiable.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)..... **11,50 €⁽¹⁾**
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 €..... **22,00 € / rejet⁽²⁾**
 - Chèque supérieur à 50,00 €..... **42,00 € / rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations.



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **10,00 €**
- Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire..... **23,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement⁽³⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**
 - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **12,00 € / rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de 30 opérations par mois.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision..... **Gratuit**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... **40,80 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant n'intègre pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, téléchèques et prélèvements liés à une échéance de prêt. Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

> TARIFS ET PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- **Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base**, les frais suivants sont **gratuits** : intérêts débiteurs (agios), commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (quelque soit le montant du chèque), frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (quelque soit le montant du prélèvement).
- **Pour les clients détenteurs de l'OCF** : ils bénéficient de tarifs spécifiques ainsi que d'un plafonnement global sur les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, détaillés dans la rubrique dédiée à l'offre OCF (page 18).
- **Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du code monétaire et financier** : ils bénéficient d'un **plafonnement** des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Plafonnement global d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte	
Commission d'intervention	Frais standards dans la limite de 25,00 € / mois⁽¹⁾ Ou 16,50 € / mois⁽²⁾ pour les clients mineurs
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques	
Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire	
Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	

(1) Les opérations entraînant les frais d'incidents et d'irrégularité, compris dans le plafonnement, sont comptabilisées du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire, pour l'appréciation du plafond mensuel de 25 €.

(2) Les opérations entraînant les frais d'incidents et d'irrégularité, compris dans le plafonnement, sont comptabilisées du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire, pour l'appréciation du plafond mensuel de 16,50 €.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **4,00 € / trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

Exemple à titre indicatif : si vous utilisez votre autorisation de découvert, à hauteur de 1 000,00 € pendant 30 jours consécutifs, au taux nominal annuel de 18,90 %, avec des frais de gestion annuels de 17,50 €, le TAEG⁽²⁾ ressort à 22,29 %. Le Taux Annuel Effectif Global réel dépend de l'utilisation qui est faite de l'autorisation de découvert, il est indiqué dans le relevé de compte à l'issue de chaque période de calcul d'agios.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Autorisation de découvert à durée indéterminée⁽³⁾..... **Taux personnalisé⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Frais de mise en place et de gestion annuels **18/25 ans - 50%** **17,50 €**
- Autorisation de découvert ponctuelle **Taux personnalisé⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Frais de mise en place **17,50 €**

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ OU EN DÉPASSEMENT

- Intérêts débiteurs **Taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur⁽⁵⁾**

AUTRES SERVICES

- Service franchise d'agios de 10 € d'intérêts débiteurs par trimestre..... **1,90 € / mois**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence du montant de la franchise défini)
- Service exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **3,50 € / mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **6,60 € / mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

(3) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

(4) Taux nominal annuel des intérêts débiteurs jusqu'à 18,90 % depuis le 01/01/2025.

(5) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, pour la catégorie «crédits de trésorerie», et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz
- Izicarte

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des crédits octroyés par BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum..... **90,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt pour avancer, Crédit 1^{er} Véhicule, Crédit 1 000 € 0 %
 - Frais de dossier **18/28 ans** **Gratuit**

AUTRES

- Location avec Option d'Achat⁽²⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %⁽⁴⁾**
 - Minimum..... **500,00 €⁽⁵⁾**

> AUTRES CRÉDITS⁽⁶⁾

CRÉDITS OBJETS DIVERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **300,00 €**

(1) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne ou du prêteur (si différents) et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Produit de BPCE LEASE.

(3) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivant du Code de la Consommation (crédit immobilier) par votre Caisse d'Épargne. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(4) Plafonné à 500,00 € dans le cadre d'un Prêt à l'Accession Sociale et gratuit pour les prêts à taux zéro.

(5) Hors partenariats.

(6) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

> GARANTIES ET AUTRES OPÉRATIONS⁽¹⁾⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
- Caution de personne physique	Gratuit	Gratuit
- Nantissement de compte ou de créance interne ⁽³⁾	Gratuit	-
- Nantissement de compte ou de créance externe ⁽⁴⁾	210,00 € / acte	-
- Nantissement de parts de SCI, SCPI	520,00 € / acte	-
- Autres garanties	Nous consulter	-
• Frais de mainlevée de garantie	110,00 € / unité	-

AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	Gratuit
• Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	30,00 € / unité	Gratuit
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit	Gratuit
• Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	30,00 € / unité	-
• Frais de recherche de documents relatifs au contrat de crédit	32,00 € / unité	-
• Attestations diverses sur crédit en cours	30,00 € / unité	-
• Modifications simples de contrat de crédit :		
- Changement du jour de prélèvement	50,00 € / unité	-
- Mise en place d'un report d'échéances	130,00 € / unité	-
- Autres modifications simples	130,00 € / unité	-
• Modifications complexes de contrat de crédit :		
- Réaménagement	Nous consulter	-
- Autres modifications complexes (notamment désolidarisation, modification de garantie, transfert de prêt)	300,00 € / financement	-
• Ouverture d'un dossier de sinistre assurance emprunteurs	28,00 € / unité	-

> ASSURANCE

- Assurance Emprunteur⁽⁵⁾..... Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁶⁾.

(1) Frais perçus par la Caisse d'Épargne pour procéder aux opérations indiquées dans cette section, auxquels il faut ajouter les frais réels liés à ces opérations qui sont perçus par les tiers (ex : frais du greffe du tribunal, frais de notaire, frais d'huissier, impôts, taxes, etc.)

(2) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(3) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(4) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE		EPARGNE À TERME
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
<ul style="list-style-type: none"> - Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte à Terme

OUVERTURE, CLÔTURE, TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture / Clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Tenue et gestion d'un compte d'épargne inactif⁽³⁾ **18/25 ans** **Gratuit** **30,00 / an** €⁽⁴⁾

RELEVÉ DE COMPTE MULTI-PRODUITS

Selon périodicité	Papier	Électronique
Annuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité (relevés supplémentaires en plus de l'annuel gratuit)	1,00 € / relevé	1,00 € / relevé

TRANSFERT

- Transfert CEL / PEL / PEP vers une autre banque **102,00 €**
- Transfert vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE EPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accreditif **Gratuit**
- Retrait avec accreditif⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accreditif⁽⁵⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **4,50 €**



Accreditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus etc) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(5) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **12,00 € / an**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client. Retrouvez la définition des frais dans le glossaire des frais des placements financiers ⁽¹⁾.

OUVERTURE, CLÔTURE, TRANSFERT

- Frais d'ouverture / clôture d'un compte-titres ordinaires (CTO)..... **Gratuit**
- Frais d'ouverture/clôture d'un Plan Epargne en Actions (PEA)
ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Tenue et gestion de portefeuille (CTO, PEA, PEA-PME) inactif⁽²⁾ **Droits de garde⁽³⁾**
- Transfert vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Transfert PEA / PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres cotés **15,00 € / ligne**
 - Titres non cotés **50,00 € / ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres **0,10 % / ligne**
 - Avec un minimum de perception **115,00 € / transfert**

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)



À SAVOIR

Remise de 25% sur les droits de garde par portefeuille supplémentaire détenu par le même titulaire à partir du 2^{ème} portefeuille (inclus).



Droits de Garde / Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés en fonction de la composition de votre portefeuille et sa valorisation arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

(1) Glossaire des frais des placements financiers sur le site de l'amf : <https://www.amf-france.org>

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Droits de Garde / Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplém de la commission proportionnelle)	Forfait
0/28 ans Gratuit → ↓			
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Portefeuille composé exclusivement de valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	32,15 € / an
Portefeuille composé exclusivement d'autres valeurs ⁽¹⁾	0,29 % 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 € / ligne	-
Portefeuille mixte	0,29 %⁽²⁾ 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 € / ligne⁽²⁾	
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	22,63 € / an



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Ordres de bourse (achat ou vente ou comptant)



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. À noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

Valeurs cotées sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Ordre exécuté	Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction ⁽³⁾	0,39 %	1,15 %	1,50 %
Minimum de perception par transaction	7,68 €	14,50 €	17,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Valeurs cotées hors Euronext (Bourses étrangères)

Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage) Avec un minimum de perception par ordre donné Et un maximum de perception par ordre donné	0,50 % 46,80 € 232,56 €
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

(1) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe (cf. ci-dessus).

(2) Commissions appliquées sur toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe (cf. ci-dessus).

(3) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

OPC cotés sur Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
OPC commercialisés par le Groupe BPCE : Commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC hors Groupe BPCE : Commission de souscription Commission de rachat et frais de gestion	32,00 € + frais d'émetteur Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC cotés hors Euronext (Bourses étrangères)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	0,50 %
Avec un minimum de perception par ordre donné	46,80 €
Et un maximum de perception par ordre donné	232,56 €

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Droits de Garde / Frais de tenue de compte



À SAVOIR

Les Droits de Garde / Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre portefeuille (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titre...). Les Droits de Garde sont prélevés en début d'année civile et calculés en fonction de la composition de votre portefeuille et sa valorisation arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)		Plafond de perception
		Titres cotés	Titres non-côtés	
Partis sociales de SLE	Gratuit	Gratuit		-
Valeurs Groupe ⁽¹⁾	0,29 %	+ 5,00 € / ligne	+ 25,00 € / ligne	Dans la limite de 31,68 € / an
Autres valeurs ⁽²⁾	0,29 %	+ 5,00 € / ligne	+ 25,00 € / ligne	Dans la limite de 468,32 € / an
Toutes valeurs confondues				500,00 €⁽³⁾ / an maximum

0/28 ans **Gratuit** →

(1) Valeurs Groupe : cf. page 31. Nous consulter pour plus de précisions.

(2) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des Valeurs Groupe.

(3) Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des droits de garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Autres Valeurs).

Ordres de bourse (achat ou vente au comptant)

Valeurs cotées sur Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Ordre exécuté	par Internet	par téléphone	en agence
Commission proportionnelle sur le montant de la transaction ⁽¹⁾			
- pour un ordre inférieur ou égal à 1 500,00 €	0,50 %	1,20 %	1,20 %
- pour un ordre supérieur à 1 500,00 €	0,39 %	1,20 %	1,20 %

Valeurs cotées hors Euronext (Bourses étrangères)

Commission et frais divers	Nous consulter
----------------------------	----------------

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

OPC cotés sur Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Ordre exécuté	par Internet	par téléphone	en agence
OPC commercialisés par le Groupe BPCE : Commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)		
OPC hors Groupe BPCE : Commission de souscription	0,50 % avec un maximum de 32,00 € + frais d'émetteur	1,20 % avec un maximum de 32,00 € + frais d'émetteur	
Commission de rachat et frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)		

OPC cotés hors Euronext (Bourses étrangères)

Commission et frais divers	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
----------------------------	---

Opérations sur titres non cotés

- Frais d'ouverture, frais de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement du dividende, etc.)..... **Inclus dans les Droits de Garde**
- Frais de transaction
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **1,20 €**
 - Dans la limite d'un plafond de..... **185,00 € / opération**

PRODUITS STRUCTURÉS

Opérations sur produits structurés

Titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Epargne : Frais de souscription Frais de sortie	Gratuit Gratuit
Autres titres de créances	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

Fonds à formule

Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie :	
Avant échéance du fonds à formule À échéance	

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

CONTRATS D'ASSURANCE VIE, CONTRATS DE CAPITALISATION, PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les Documents d'Informations Clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽¹⁾

- Frais maximum sur versement **1 % maximum**
- Frais de gestion sur encours **0,70 % par an**
- Frais sur arbitrage **0 %**

GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur les OPC hors Groupe BPCE.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80 % des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

PARTS SOCIALES DE SOCIÉTÉS LOCALES D'ÉPARGNE



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

AUTRES OPÉRATIONS ET SERVICES DIVERS

- Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **18,60 €**
 - Remboursement bons d'épargne et de capitalisation Caisse d'Épargne⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Remboursement bons d'épargne et de capitalisation hors Caisse d'Épargne⁽²⁾ **152,40 €**
+ 1,00 % du capital
 - Opposition bons d'épargne **15,30 € / dossier**
 - Offre Bourse Esprit Ecureuil
- Forfait 3 services :
- Abonnement, Assurance moins-values⁽³⁾, Prise de bénéfices **12,00 € / an**
- Services à l'unité :
- Abonnement **Gratuit**
 - Assurance moins-values⁽³⁾ **7,00 € / an⁽⁴⁾**
 - Prise de bénéfices **10,00 € / an**
 - Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**
 - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

(1) Bons d'épargne et de capitalisation émis par une Caisse d'Épargne.

(2) Bons d'épargne et de capitalisation non émis par une Caisse d'Épargne.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Tarif en vigueur au 01/09/2025.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions. Vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Les tarifs indiqués ci-après sont ceux en vigueur au 01/09/2025, date de rédaction du présent document.

La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro n° 07019431. L'immatriculation peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- Garanties Santé⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- SECUR' Obsèques⁽²⁾ **Nous consulter**
- SECUR' Famille 2⁽³⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- Assistance Vie⁽⁴⁾ **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle.
- SECUR' Urgence⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- Start' Expat⁽⁶⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale.

> ASSURER VOS BIENS

- Assurance Auto⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance 2 Roues⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance Habitation⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Sécur'Média⁽¹⁾
Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : la plupart des appareils multimédia portables.
 - Sécur'Média Individuelle : Formule 1 ou Formule 2 **Nous consulter**
 - Sécur'Média Famille : Formule 1 ou Formule 2 **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) Ecuireuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(5) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(7) Prestation assurée par VERISURE.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous accompagne en cas de litige.
- Sérélia Télassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **Nous consulter**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Assurance sur Compte⁽¹⁾ (Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement)
Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
 - Formule individuelle **Nous consulter**
 - Formule Famille **Nous consulter**



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Assurance Mobile ⁽¹⁾	32,59 € / an
Avec mensualisation de la prime 35,60 € / mois	
• Protection juridique ⁽¹⁾ - offre souscrite jusqu'au 20/11/2021	Nous consulter
• Protection juridique ⁽¹⁾ - offre souscrite avant le 24/03/2014	Nous consulter
• Assurance sur épargne ⁽¹⁾ - offre souscrite avant le 22/11/2010	24,00 € / an
• SECUR' Famille ⁽³⁾	Nous consulter
• Garantie Urgence ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Ecuireuil Solution Obsèques ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 € / an⁽⁶⁾
• Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 € / an
• Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 € / an⁽⁶⁾
• Satellis Assurance ⁽¹⁾	15,70 € / an⁽⁶⁾
• Prévoyance du Locataire ⁽⁷⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Sérélia est une marque de la société Séréna, groupe IMA.

(3) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Ecuireuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Tarifs en vigueur au 01/09/2025. La 1^{ère} mensualité intègre les taxes éventuelles.

(7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, votre Caisse d'Épargne ne facture pas le traitement des successions lorsqu'à la date du décès (i) le client était mineur, (ii) les avoirs⁽¹⁾ du client sont inférieurs à 5965 €, ou (iii) lorsque le traitement de la succession ne présente pas de complexité manifeste et que l'héritier fournit les justificatifs requis⁽²⁾.

Frais applicables	Tarifs	Conditions de facturation
Sur les avoirs ⁽¹⁾ d'épargne financière ⁽³⁾ (hors assurance vie)	1% Avec un maximum de 850 €	- Le défunt était majeur - Avoirs ⁽¹⁾ ≥ 5965 €
Sur les avoirs ⁽¹⁾ en comptes de dépôt, comptes sur livret et épargne (hors assurance vie et épargne financière ⁽³⁾)	1% Avec un maximum de 850 €	- Le défunt était majeur - Avoirs ⁽¹⁾ ≥ 5965 € - Il s'agit d'une succession complexe ⁽⁴⁾
Sur tous avoirs confondus	Dans la limite d'un plafond global de 850 €	



Succession « complexe »⁽⁴⁾

Les opérations liées à la succession présentent une complexité manifeste lorsque :

- Le défunt n'a aucun héritier mentionné au 1° de l'article 734 du Code civil.
- Le défunt est (co) emprunteur d'un crédit immobilier en cours de remboursement au jour du décès.
- Un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle.
- Une ou plusieurs sûretés sont inscrites sur un (des) compte(s) ou produits d'épargne du défunt à clôturer.
- La succession présente ou plusieurs éléments d'extranéité⁽⁵⁾



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Montant des encours détenus par le défunt (hors assurance-vie) valorisés, au jour du décès, à hauteur de 100% de ses comptes individuels et de 50% de ses comptes joints.

(2) Acte de notoriété ou attestation prévue au 5e alinéa de l'article L312-1-4 du code monétaire et financier.

(3) Compte titres, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (PEA-PME-ETI), Compte PME innovation et Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC).

(4) Au sens du 1° de l'article L312-1-4-1 et de l'article D312-1-3 du code monétaire et financier.

(5) Notamment la localisation, hors de France, du domicile fiscal ou de la résidence habituelle du défunt ou de l'un des héritiers ou bien l'application d'une loi étrangère dans le cadre de la succession.

> GARANTIES BANCAIRES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE

CAUTIONS BANCAIRES

- Caution émise en garantie d'un bail d'habitation
 - Frais de mise en place **18/25 ans Gratuit** **50,00 € / unité**
 - Frais de gestion annuels **1 % du montant de la caution**
 - Avec un minimum de perception **18/25 ans -50%** **50,00 € / an**
- Caution émise en garantie d'une garantie d'actif/passif
 - Frais de mise en place **252,50 € / unité**
 - Frais de gestion annuels **1,50 % du montant de la caution**
 - Avec un minimum de perception **80,00 € / an**
- Autres cautions émises
 - Frais de mise en place **50,00 € / unité**
 - Frais de gestion annuels **1,50 % du montant de la caution**
 - Avec un minimum de perception **80,00 € / an**

GARANTIES AUTONOMES (NOTAMMENT GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE)

- Frais de mise en place
 - Garantie émise en garantie d'une garantie d'actif/passif **252,50 € / unité**
 - Autres garanties émises
 - Montant de la garantie ≤ 100 000 € **100,00 € / unité**
 - Montant de la garantie > 100 000 € **150,00 € / unité**
- Frais de gestion annuels **2 % du montant de la caution**
Avec un minimum de perception **100,00 € / an**

AUTRES FRAIS

- Frais de prise de garantie
 - Nantissement de comptes internes⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Caution de personne physique **Gratuit**
 - Nantissement de comptes externes⁽²⁾ **210,00 € / acte**
 - Autres garanties **Nous consulter**
- Frais divers **50,00 € / unité**
(notamment modification, annulation, réédition d'acte, avenant, mainlevée)
- Frais de dénonciation par la Caisse d'Épargne **50,00 € / unité**
+ frais réels

(1) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(2) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Exonération des frais de retraits d'espèces par carte ⁽³⁾	Tous retraits en euros	Jusqu'à 3 retraits en devises / mois	Tous retraits en euros	Jusqu'à 4 retraits en devises / mois	Tous retraits en euros et en devises	
Exonération des frais de paiement par carte ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾	Jusqu'à 10 paiements par carte en devises / mois	- ⁽⁴⁾	Tous paiements en devises	- ⁽⁴⁾	Tous paiements en devises
Exonération des frais de virements SEPA ⁽³⁾	- ⁽⁵⁾		- ⁽⁵⁾		- ⁽⁵⁾	
Exonération des frais de virements non SEPA ⁽³⁾	-		Jusqu'à 1 virement non SEPA / mois ⁽⁶⁾		Jusqu'à 1 virement non SEPA / mois ⁽⁶⁾	
Cotisation	4,00 € / mois 11/28 ans Gratuit		16,00 € / mois 11/28 ans Gratuit		18,00 € / mois 11/28 ans Gratuit	
Durée d'engagement minimum	1 mois		2 mois		2 mois	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁷⁾ **Nous consulter**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 49).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Conditions valables pour les opérations effectuées sur le compte à partir duquel le service Option Internationale est souscrit, quelque soit le nombre de cartes Visa rattachées à ce compte.

(3) Hors frais appliqués par la banque étrangère intervenant dans l'opération. L'exonération ne concerne que les frais applicables par votre Caisse d'Épargne.

(4) Les paiements par carte en euros dans la zone euro sont gratuits.

(5) Les virements SEPA occasionnels (frais d'émission ou réception) sont gratuits depuis votre espace personnel de banque à distance.

(6) Exonération des frais d'émission ou réception d'un virement non SEPA. Les frais de commission de change et les frais du correspondant étranger ne sont pas compris dans les formules d'Option Internationale.

(7) Sous réserve de disponibilité des fonds.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
	+	+
Commission fixe	3,90 € / retrait	6,90 € / retrait

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en euro dans la zone euro **Gratuit**
- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devises
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - + Commission fixe **0,30 € / paiement**
 - Maximum de perception **6,90 €**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Par chèque de banque
 - Commission de service par chèque émis **24,00 €**
- Par remise d'une de vos formules de chèque en euros **Frais d'émission d'un virement non SEPA**

FRAIS ADDITIONNELS⁽³⁾

- Commission de change⁽⁴⁾ **0,05 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **15,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **250,00 €**
- Frais du correspondant étranger **0,15 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **22,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **165,00 €**
- Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération **Frais réels**
- Frais d'incident sur chèque étranger **35,00 € / unité**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 49).

(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(3) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas de paiement par chèque à l'étranger ou en cas de remise de chèque payable à l'étranger.

(4) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

Vers l'EEE (Espace Économique Européen)

- En euros
 - Frais par virement émis **4,00 €**
- En devises
 - Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros **22,00 €**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **45,00 €**
 - > 150 000 euros **90,00 €**

Vers le reste du monde

- En euros ou en devises
 - Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros **22,00 €**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **45,00 €**
 - > 150 000 euros **90,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Depuis l'EEE (Espace Économique Européen)

- En euros
 - Frais par virement reçu **Gratuit**
- En devises
 - Frais par virement reçu **16,00 €**

Depuis le reste du monde

- Frais par virement reçu en euros ou en devises **16,00 €**

FRAIS ADDITIONNELS⁽²⁾

- Commission de change⁽³⁾ **0,05 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **15,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **250,00 €**
- Frais du correspondant étranger **0,15 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **22,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **165,00 €**
- Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération **Frais réels**
- Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet **16,00 €**

(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)

(1) Réalisé au guichet de l'agence.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais d'émission et / ou de réception des virements non SEPA. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

DIVERS

- Tenue de compte en devises **36,60 € / an**
- Frais de télécopie
 - Vers la France **3,75 € / unité**
 - Vers l'Europe **7,40 € / unité**
 - Vers le reste du monde **9,55 € / unité**
- Frais de traitement d'un dossier sur opération(s) internationale(s)
 - Dossier simple **40,00 €**
 - Dossier complexe **Nous consulter**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) .. **1,02 € / mois**

Tous retraits d'espèces en euro (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) + 12 retraits en devises par mois calendaire ⁽¹⁾

(1) Au delà du 12^{ème} retrait par mois calendaire, les frais de retrait d'espèces en devises s'appliquent sur chaque retrait.

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



Ce chapitre reprend certains des offres et services de la présente brochure, dédiés aux jeunes ou comportant des avantages tarifaires pour les jeunes. Pour plus de précisions, consultez les chapitres correspondants.

> OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE (cf page 4)

- Tenue de compte de dépôt **Gratuit** jusqu'à 25 ans
- Tenue et gestion d'un compte de dépôt inactif **Gratuit** jusqu'à 25 ans

> BANQUE À DISTANCE (cf page 7)

- AlertEcoreuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle 11/17 ans → **1,00 € /mois**
 - 18/25 ans → **1,25 € /mois**

> OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE⁽¹⁾ (cf pages 14 à 16)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

Offre INITIAL

Offre CONFORT

Offre OPTIMAL

CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou quasi-systématique

Gratuit

5,10 € / mois

11,35 € / mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

CB Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽²⁾ (Débit immédiat ou Débit différé)

Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽²⁾ (Débit immédiat ou Débit différé)

Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte⁽²⁾ (Débit différé)

Visa Infinite (Débit différé)

Offre INITIAL

Offre CONFORT

Offre OPTIMAL

Gratuit

Gratuit

5,10 € / mois

5,10 € / mois

7,97 € / mois

11,35 € / mois

11,35 € / mois

11,35 € / mois

13,70 € / mois

19,17 € / mois

FORMULE FAMILLE⁽¹⁾ (cf pages 14 à 16)

Les offres groupées de services, Initial, Confort et Optimal peuvent être souscrites dans le cadre d'une Formule Famille. Le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation forfaitaire, permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier, chacun, de sa propre offre groupée avec des services adaptés à son âge (compte de dépôt, carte bancaire, banque à distance, etc.)

(1) Les offres présentées ici sont détaillées pages 14 à 16. Le prix en euros correspond à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services avec la fourniture d'une seule carte de débit ou débit/crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé ou à autorisation quasi-systématique ou à autorisation systématique). Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas commercialisés auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

OFFRE COLOC⁽¹⁾ (cf page 17)

- Cotisation à une offre groupée de services Coloc' (compte de dépôt joint, jusqu'à 4 titulaires)
 - Sans carte de débit **1,00 € / mois**
 - Avec fourniture d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique
..... **+ 1,00 € / carte / mois**

> DÉCOUVERTS ET CRÉDITS⁽²⁾

- Autorisation de découvert à durée indéterminée⁽³⁾ (cf page 26)
 - Intérêts débiteurs **Nous consulter⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Frais de mise en place et de gestion annuels **18/25 ans → 8,75 €**
- Prêt personnel⁽⁶⁾ (cf page 27)
 - Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**
 - Prêt pour avancer, Crédit 1^{er} Véhicule, Crédit 1 000 € 0%
 - Frais de dossier **18/28 ans Gratuit**
- Caution bancaire de la Caisse d'Épargne en garantie d'un bail d'habitation (cf page 39)
 - Frais de mise en place **18/25 ans Gratuit**
 - Frais de gestion annuels **1 % du montant de la caution**
 - Avec un minimum de perception **18/25 ans → 25,00 € / an**

> ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

PLAN D'ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽⁷⁾ (cf page 34)

- Frais maximum sur versement **1 % maximum**
- Frais de gestion sur encours **0,70 % par an**
- Frais sur arbitrage **0 %**

> OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Service Option Internationale⁽⁸⁾ (cf page 40) **11/28 ans Gratuit**
 - Formule 1 « voyage » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte - jusqu'à 3 retraits en devises par mois - et les frais de paiements par carte - jusqu'à 10 paiements en devises par mois.
 - Formule 2 « séjour » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte - jusqu'à 4 retraits en devises par mois - les frais de paiements par carte (toutes devises) et les frais d'émission/réception d'un virement non SEPA par mois.
 - Formule 3 « séjour + » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte (toutes devises), les frais de paiements par carte (toutes devises) et les frais d'émission/réception d'un virement non SEPA par mois.

(1) L'offre Coloc' est détaillée à la page 17. Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas commercialisés dans l'offre Coloc'.

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(3) Voir exemple de TAEG en page 26. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) Taux nominal annuel des intérêts débiteurs jusqu'à 18,90 % depuis le 01/01/2025.

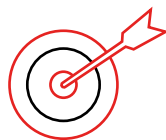
(5) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, pour la catégorie « crédits de trésorerie », et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

(6) Sous réserve d'acceptation du prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(7) Contrat de capitalisation multi-supports, libellé en euros et en unités de compte, de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Le service Option Internationale est détaillé page 40. Réserve aux clients détenteurs d'une carte Visa. La banque étrangère intervenant dans l'opération peut facturer des frais non compris dans les formules d'Option Internationale. De même, la commission de change et les frais de correspondant étranger ne sont pas compris dans la cotisation des formules d'Option Internationale.

TARIFICATION ET SERVICES SPECIFIQUES À L'AGENCE ENJOY



Les dispositions figurant dans ce chapitre complètent et/ou modifient celles des chapitres précédents lorsqu'elles y font référence. Elles prévalent sur toutes dispositions contraires qui pourraient être contenues dans les chapitres précédents.

> OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TENUE DE COMPTE

- Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN - BIC)⁽¹⁾ **5,00 € / unité**

> VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Cotisation cartes

- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) :
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique..... **41,80 € / an**

Retraits d'espèces

- Retrait d'espèces **1,00 € / retrait à partir du 3^{ème} retrait / mois**
(cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

VIREMENTS⁽²⁾

Émission d'un virement SEPA vers un autre établissement bancaire

	Par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Cas d'un virement SEPA occasionnel	5,00 € / virement	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,00 € / virement	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	5,00 € / mise en place	Gratuit
Frais par virement permanent	1,25 € / virement	Gratuit

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Virements en euros réalisés dans l'espace EEE (voir détail espace EEE page 49). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales ».

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel.

L'offre ENJOY comprend les services suivants :

La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

La tenue de compte de dépôt actif (compte de dépôt individuel)

L'abonnement au service donnant accès à ses documents bancaires à distance : e-Documents

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil

Chéquier (sur demande et sous réserve d'acceptation)

Libre-Service Ecureuil (Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libres-service Caisse d'Epargne)

Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL) et au dispositif d'authentification forte SECUR' Pass

L'abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcureuil en formule individuelle

Le service Retrait SMS (cas de retrait d'espèces à un distributeur automatique de la Caisse d'Epargne sans carte)

Les prestations suivantes liées à la carte de débit : l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, la réédition/réactivation du code confidentiel, les frais d'opposition (blocage) de la carte, le remplacement de la carte avant échéance, les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).

**2,00 €/mois
soit 24,00 €/an**

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Siège social : Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-Les-Moulineaux - 341 737 062 RCS Nanterre. Entreprise régie par le Code des assurances.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS Nanterre 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L.612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n°07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

SERENA

Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 1 236 209 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 – 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 €. RCS Paris n°493 455 042. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Espace EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> GLOSSAIRE

Outre les termes et expressions définis ci-après, vous pouvez vous référer au glossaire du Comité Consultatif de Secteur Financier <https://www.banque-france.fr/fr/comites-consultatifs/ccsf/glossaire-du-ccsf>.

COMPTES ET DÉPÔTS

Les établissements de crédit et les établissements de paiement sont tenus d'utiliser les dénominations telles que définies à l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier et reproduites ci-dessous.

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...).

OPÉRATIONS AU CRÉDIT DU COMPTE

Versement d'espèces : le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.

Réception d'un virement : le compte est crédité du montant d'un virement.

Remise de chèque(s) : le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s).

OPÉRATIONS AU DÉBIT DU COMPTE

Émission d'un virement non SEPA : le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros).

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) : le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Émission d'un chèque de banque : le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque.

Paiement d'un chèque : le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) : le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier.

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) : le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.

Remboursement périodique de prêt : le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque : le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) : le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

FRAIS BANCAIRES ET COTISATIONS :

Cotisation à une offre groupée de services : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services.

Cotisation carte : le compte est débité du montant de la cotisation de la carte.

Droits de garde : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance.

Frais de location de coffre-fort : le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort.

Frais de mise en place d'un virement permanent : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent.

Frais d'émission d'un chèque de banque : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque.

Frais d'envoi de chéquier : le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.

Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques.

Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.

Frais par saisie administrative à tiers détenteur : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

Frais par saisie-attribution : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.

Frais par virement occasionnel incomplet : le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

Frais par virement permanent : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant.

Frais de recherche de documents : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréées).

Produits Structurés : placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence / e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au service relations client.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées Service Relations Clientèle 10, avenue Maxwell - BP22306 31023 Toulouse Cedex 1	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Midi-Pyrénées) rubrique « Numéros utiles »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas dépasser deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation.
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : réclamation-et-médiation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.


- **Le médiateur** auprès de la Fédération Bancaire Française pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française CS 151 75422 PARIS Cedex 09

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers, hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur» ⁽¹⁾</p> 	<p>Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>www.mediation-assurance.org⁽¹⁾</p>	<p>La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller.



Scannez le QR Code pour consulter les tarifs directement
sur le site internet de la Caisse d'Épargne⁽¹⁾.



10-31-2841



(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 640 000 000 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31100, Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594. Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).
Crédit photos : AdobeStock.